

Opinion



Pieter Lagrou

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université libre de Bruxelles (*)

■ Juger aujourd'hui les crimes coloniaux en cours serait un hommage bien plus adéquat à l'héritage militant de Lumumba qu'un procès Davignon n'aurait jamais pu l'être.

porteuse spéciale de l'Onu pour les droits humains dans les territoires palestiniens, a demandé que les ressortissants belges qui ont posté des preuves de leurs crimes sur les réseaux sociaux soient considérés par la justice belge comme des suspects. Des agents provocateurs dans le public ont alors crié: "Ce sont des héros!" Combien de temps encore pouvons-nous tolérer de tels outrages?

La justice belge ne peut pas se permettre l'hypocrisie de ne juger ces crimes coloniaux que dans 65 ans, quand les jeunes hommes qui les ont commis auront 90 ans et ne se souviendront peut-être plus de grand-chose. L'imprescriptibilité est l'exception qui confirme la règle et qui ne peut être invoquée que là où la justice ne peut pas faire son travail parce que le suspect s'est soustrait pendant de très longues années à la justice ou jouit de protections particulières. La justice belge n'a aucune excuse pour ne pas activement enquêter sur ces crimes dès maintenant et les déférer devant la justice dans les plus brefs délais.

La justice belge n'a aucune excuse pour ne pas activement enquêter dès maintenant sur les crimes des 400 Belges qui se sont battus dans l'armée israélienne et les déférer devant la justice dans les plus brefs délais.

Patrice Lumumba n'était pas juste un héros national congolais. Il a été une figure qui a inspiré le mouvement anticolonial de par le monde. Juger aujourd'hui les crimes coloniaux en cours est un hommage bien plus adéquat à son héritage militant qu'un procès Davignon n'aurait jamais pu l'être.

→ Ce texte paraît simultanément dans "De Standaard".

→ Titre original: "Le procès Davignon et la lutte contre l'impunité pour les crimes coloniaux".

→ (*) En 2022, il a publié avec Ornella Rovetta "Defeating Impunity. Attempts at International Justice in Europe since 1914" (Bergahn, 2025).

CHRONIQUE

Certaines enfances doivent prouver qu'elles méritent d'être protégées

■ Il y a un an, Fabian, 11 ans, mourait lors d'une intervention policière. Se souvenir de lui est une exigence démocratique.



Binta Liebmann Diallo

Infirmière sociale, fondatrice de l'ASBL Dispensaire social et de DentalFlux et étudiante en santé publique

Le 2 juin 2026, il y aura une année que Fabian, 11 ans, a trouvé la mort dans le parc Élisabeth, à Ganshoren, lors d'une intervention policière.

D'après les éléments rendus publics par le parquet, une poursuite aurait été engagée parce que l'enfant circulait à trottinette. Il a pris peur. Il voulait rejoindre son frère. Le véhicule de police s'est engagé à vive allure dans le parc et l'a percuté.

La violence de l'impact ne laisse aucune place à l'abstraction.

Mon travail m'a amenée à accompagner sa famille. À leur demande, avec des habitantes du quartier, citoyens et collectifs, nous avons organisé les funérailles dans le parc où Fabian a été tué.

Avant les procédures et les controverses, il y avait un enfant.

Pour préparer ce moment, j'ai voulu comprendre qui était Fabian. Sa mère m'a parlé d'un enfant "optimiste, plein de vie, plein d'énergie", toujours "le premier à consoler". Elle m'a aussi parlé de son rêve: partir en Moldavie voir ses amis.

Pourtant, lorsque sa mort a été rendue publique, le récit s'est rapidement structuré autour de l'intervention policière. Fabian apparaissait parfois presque en arrière-plan de sa propre mort.

Ce déplacement n'est pas anodin.

La définition du danger

Lorsqu'une institution chargée de protéger est impliquée dans un drame, la question humaine devient rapidement une question technique: les règles ont-elles été respectées?

Mais la question centrale est ailleurs: une société peut-elle considérer comme acceptable qu'un enfant meure à l'issue d'une poursuite liée à un contrôle de trottinette?

Toute politique de sécurité repose sur une définition du danger. Et cette définition n'est jamais totalement neutre socialement. Certains corps sont plus rapidement perçus comme suspects. Certaines enfances doivent plus souvent prouver qu'elles méritent d'être protégées.

Dans certains espaces sociaux, l'enfance semble plus courte. Certains enfants sont perçus très tôt comme des corps à contrôler plutôt que comme des vies à protéger.

Les parcs devraient être des lieux de sécurité. Lorsqu'un enfant meurt dans un parc au terme

d'une poursuite, c'est aussi le rapport collectif à ces espaces qui se fracture. Une mort violente dans l'espace public produit un traumatisme collectif durable.

Dans les premières heures, les récits ont parlé de "fuite", de "contrôle" et de "trottinette". Puis l'enquête a déplacé la compréhension des faits. La conférence du parquet du 11 juin 2025 a notamment soulevé des questions autour des conditions de la poursuite et de l'absence de gyrophares et de sirène activés.

Le débat s'est ensuite déplacé vers le policier ayant révélé l'existence d'un faux procès-verbal. La question semblait progressivement devenir non plus: comment un faux P-V. a-t-il pu être rédigé?, mais: pourquoi a-t-on permis de le découvrir?

Pendant ce temps, le policier impliqué dans la course-poursuite mortelle a repris ses fonctions.

Une asymétrie révélatrice

La "stress team" de la police fédérale a immédiatement pris en charge le policier impliqué. Le bourgmestre a exprimé son empathie envers l'agent. Dans le même temps, l'accompagnement de la famille s'est organisé principalement grâce aux habitantes et aux solidarités locales.

Cette asymétrie dit quelque chose.

Les drames publics révèlent souvent la manière dont une société distribue l'empathie et la légitimité émotionnelle. Après la mort de Fabian, la nécessité de préserver les institutions policières a semblé immédiatement comprise. La reconnaissance du traumatisme vécu par le quartier, elle, est restée plus hésitante.

Très vite, le quartier s'est organisé. Des fleurs, des bougies et des doudous apparaissaient chaque jour.

Dans cette histoire, les mères n'ont pas seulement pleuré. Elles ont organisé, protégé et transmis. Elles ont fait exister publiquement ce que le langage institutionnel risquait d'atténuer: Fabian était un enfant, un ket de Bruxelles.

Dans son texte, sa mère écrit aussi: "Je veux une justice transparente, pour que cela ne se reproduise jamais avec personne." Se souvenir de Fabian comme il était ne relève pas seulement du deuil. C'est une exigence démocratique.

Parce qu'aucune société ne devrait avoir besoin de réhumaniser un enfant après sa mort.